



MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGORO

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/DAONO/C-NGO/CIPM/2026 DU 26 AOUT 2026, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NYAMOKO DANS LA COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM REGION DU CENTRE.

ADDITIF RECTIFICATIF N° 01. /AR/C-NGO/SG/ST-026

Article 1^{er} : *Portant modification de la date de dépôt des offres dans l'Avis d'Appel d'Offres*

Au lieu de :

12- Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (7) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devront parvenir dans les Services de l'Autorité Contractante (Mairie de Ngoro – Service Technique, Tél. : 695 93 74 58) à Ngoro au plus tard le, 23 septembre 2026 à 12 heures précises et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AAONO/C-NGO/CIPM/2026 DU 26 AOUT 2026, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NYAMOKO DANS LA COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM REGION DU CENTRE.

13- "A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT."

Lire plutôt :

12- Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (7) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devront parvenir dans les Services de l'Autorité Contractante (Mairie de Ngoro – Service Technique, Tél. : 695 93 74 58) à Ngoro au plus tard le, 12 octobre 2026 à 12 heures précises et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AAONO/C-NGO/CIPM/2026 DU 26 AOUT 2026, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NYAMOKO DANS LA COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM REGION DU CENTRE.

"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT."

Article 2 : Portant modification de la date de remise des offres dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Au lieu de :

1.1.	Lieu, date et heure limite de dépôt des offres : Mairie de Ngoro – Service Technique, Tél. : 695 73 74 58 ; 23 septembre 2026 à 12 heures précises
------	---

Lire plutôt :

1.1.	Lieu, date et heure limite de dépôt des offres : Mairie de Ngoro – Service Technique, Tél. : 695 73 74 58 ; 12 octobre 2026 à 12 heures précises
------	---

Article 3 : Portant modification de la date d'ouverture des plis dans l'Avis d'Appel d'Offres.

Au lieu de :

15. Ouverture des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ngoro procèdera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaiteraient y assister, le **23 septembre 2026 à 13 heures** précises dans la salle des Actes de la Mairie de Ngoro. Les soumissionnaires ou leurs représentants qui sont présents signeront une feuille attestant leur présence.

Lire plutôt :

15. Ouverture des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ngoro procèdera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaiteraient y assister, le **12 octobre 2026 à 13 heures** précises dans la salle des Actes de la Mairie de Ngoro. Les soumissionnaires ou leurs représentants qui sont présents signeront une feuille attestant leur présence.

Article 4 : Portant modification de la date d'ouverture des plis dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Au lieu de :

1.1.	Lieu, date et heure limite d'ouverture des plis : Salle des Actes de la Mairie de Ngoro, 23 septembre 2026 à 13 heures précises
------	--

Lire plutôt :

1.1.

**Lieu, date et heure limite d'ouverture des plis :
Salle des Actes de la Mairie de Ngoro, 12 octobre 2026 à 13 heures précises**

Article 5 : *Portant modification de la date de dépôt des offres dans l'Avis d'Appel d'Offres en Anglais*
Au lieu de :

13. Submission of bids

Each tender, drawn up in French or English, in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, must reach the **Council of NGORO (Technical Service tel ; 695 737 458)**, no later than, **September 23th, 2026** at 12 p.m. sharp, and must bear the mention :

"NATIONAL OPEN CALL FOR TENDERS

NO 001/NOCT/NGO-C/SG/ITB/2026 OF 26th AUGUST 2026

**UNDER EMERGENCY PROCEDURE FOR THE ACHIEVEMENT OF
CONSTRUCTION WORKS OF A INTEGRATED HEALTH CENTRE IN
NYAMOKO IN THE COUNCIL OF NGORO, MBAM AND KIM DIVISION,
CENTRE REGION"**

"TO BE OPENED ONLY AT THE OPENING SESSION".

Lire plutôt :

13. Submission of bids

Each tender, drawn up in French or English, in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, must reach the **Council of NGORO (Technical Service tel ; 695 737 458)**, no later than, **October 12th, 2026** at 12 p.m. sharp, and must bear the mention :

"NATIONAL OPEN CALL FOR TENDERS

NO 001/NOCT/NGO-C/SG/ITB/2026 OF 26th AUGUST 2026

**UNDER EMERGENCY PROCEDURE FOR THE ACHIEVEMENT OF
CONSTRUCTION WORKS OF A INTEGRATED HEALTH CENTRE IN
NYAMOKO IN THE COUNCIL OF NGORO, MBAM AND KIM DIVISION,
CENTRE REGION"**

"TO BE OPENED ONLY AT THE OPENING SESSION".

Article 6 : Portant modification de la date d'ouverture des offres dans l'Avis d'Appel d'Offres en Anglais

Au lieu de :

15 Opening of bids

The Internal Tender's Board of Ngoro will open the bids at a time and in the presence of the bidders or their duly authorized representatives who wish to attend, on **September 23rd, 2026** at **13 p.m. sharp** in the assembly Hall of the Ngoro Town.

Tenderers or their representatives who are present will sign a sheet attesting to their presence.

Lire plutôt :

15 Opening of bids

The Internal Tender's Board of Ngoro will open the bids at a time and in the presence of the bidders or their duly authorized representatives who wish to attend, on **October 12th, 2026** at **13 p.m. sharp** in the assembly Hall of the Ngoro Town.

Tenderers or their representatives who are present will sign a sheet attesting to their presence.

Article 7 : Inscrivant l'évaluation de la capacité financière des entreprises comme critère éliminatoire au détriment des critères essentiels dans l'Avis.

Au lieu de :

Les critères d'évaluation des offres sont constitués de deux types :

1. Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

a) - Portant sur les pièces administratives

- Absence de la caution de soumission (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée (**rejet de l'Offre sous 48h**).

b) - Portant sur l'Offre technique

- Absence ou non-conformité d'une spécification technique majeure (**rejet immédiat de l'Offre**):
 - Organigramme de l'entreprise,
 - Méthodologie d'exécution des travaux,
 - Protection environnementale,
 - Planning d'exécution.

c)- Portant sur l'Offre financière

- Non-conformité du modèle de soumission (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Absence ou omission d'un prix unitaire quantifié (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Offre financière incomplète (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Absence d'un sous-détail de prix (**rejet immédiat de l'Offre**).

Lire plutôt :

Les critères d'évaluation des offres sont constitués de deux types:

2. Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

a) - Portant sur les pièces administratives

- Absence de la caution de soumission (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée (**rejet de l'Offre sous 48h**).

b) - Portant sur l'Offre technique

- Absence ou non-conformité d'une spécification technique majeure (**rejet immédiat de l'Offre**):
 - Organigramme de l'entreprise,
 - Méthodologie d'exécution des travaux,
 - Protection environnementale,
 - Planning d'exécution.
 - Absence de la capacité financière.

c) - Portant sur l'Offre financière

- Non-conformité du modèle de soumission (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Absence ou omission d'un prix unitaire quantifié (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Offre financière incomplète (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Absence d'un sous-détail de prix (**rejet immédiat de l'Offre**).

Article 8 : Rendant cohérent les critères éliminatoires dans l'Avis d'Appel d'Offres en Français, l'Avis en Anglais et le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Au lieu de :

A- Avis d'Appel d'Offres version française

1. Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

a) - Portant sur les pièces administratives

- Absence de la caution de soumission (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée (**rejet de l'Offre sous 48h**).

b) - Portant sur l'Offre technique

- Absence ou non-conformité d'une spécification technique majeure (**rejet immédiat de l'Offre**):
 - Organigramme de l'entreprise,
 - Méthodologie d'exécution des travaux,
 - Protection environnementale,
 - Planning d'exécution.

c) - Portant sur l'Offre financière

- Non-conformité du modèle de soumission (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Absence ou omission d'un prix unitaire quantifié (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Offre financière incomplète (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Absence d'un sous-détail de prix (**rejet immédiat de l'Offre**).

B- Avis d'Appel d'Offres version anglaise

1. Eliminary criteria:

The eliminatory criteria set the minimum conditions to be met in order to be admitted to the evaluation according to the essential criteria. Failure to meet these criteria will result in rejection of the bidder's offer.

They include

a) - Concerning administrative documents

- Absence of the bid bond (immediate rejection of the Bid),
- Misrepresentation or falsification of documents (Bid rejected within 48 hours).

b) - Concerning the technical offer

- Absence or non-conformity of a major technical specification (immediate rejection of the Bid):
- Company organization chart,
- Work execution methodology,
- Environmental protection,
- Execution schedule.

c)- Concerning the Financial Offer

- Non-conformity of the bid model (immediate rejection of the Bid),
- Absence or omission of a quantified unit price (immediate rejection of the Bid),
- Incomplete financial bid (bid rejected immediately),
- Absence of a price sub-detail (immediate rejection of the Bid).

C- Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

3. Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

a) - Portant sur les pièces administratives

- Absence de la caution de soumission (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée (**rejet de l'Offre sous 48h**).

b) - Portant sur l'Offre technique

- Absence ou non-conformité d'une spécification technique majeure (**rejet immédiat de l'Offre**) :
 - Organigramme de l'entreprise,
 - Méthodologie d'exécution des travaux,
 - Protection environnementale,
 - Planning d'exécution.

c)- Portant sur l'Offre financière

- Non-conformité du modèle de soumission (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Absence ou omission d'un prix unitaire quantifié (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Offre financière incomplète (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Absence d'un sous-détail de prix (**rejet immédiat de l'Offre**).

Lire plutôt :

A- Avis d'Appel d'Offres version française

Il s'agit notamment :

- a) - **Portant sur les pièces administratives**
 - Absence de la caution de soumission (**rejet immédiat de l'Offre**),
 - Fausse déclaration ou pièce falsifiée (**rejet de l'Offre sous 48h**).
- b) - **Portant sur l'Offre technique**
 - Absence ou non-conformité d'une spécification technique majeure (**rejet immédiat de l'Offre**) :
 - Organigramme de l'entreprise,
 - Méthodologie d'exécution des travaux,
 - Protection environnementale,
 - Planning d'exécution.
 - Absence de la capacité financière.
- c)- **Portant sur l'Offre financière**
 - Non-conformité du modèle de soumission (**rejet immédiat de l'Offre**),
 - Absence ou omission d'un prix unitaire quantifié (**rejet immédiat de l'Offre**),
 - Offre financière incomplète (**rejet immédiat de l'Offre**),
 - Absence d'un sous-détail de prix (**rejet immédiat de l'Offre**).

B- Avis d'Appel d'Offres version anglaise

1. **Eliminatory criteria:**

The eliminatory criteria set the minimum conditions to be met in order to be admitted to the evaluation according to the essential criteria. Failure to meet these criteria will result in rejection of the bidder's offer.

They include

- a) - **Concerning administrative documents**
 - Absence of the bid bond (**immediate rejection of the Bid**),
 - Misrepresentation or falsification of documents (**Bid rejected within 48 hours**).
- b) - **Concerning the technical offer**
 - Absence or non-conformity of a major technical specification (**immediate rejection of the Bid**):
 - Company organization chart,
 - Work execution methodology,
 - Environmental protection,
 - Execution schedule,
 - Financial capacity.
- c)- **Concerning the Financial Offer**
 - Non-conformity of the bid model (**immediate rejection of the Bid**),
 - Absence or omission of a quantified unit price (**immediate rejection of the Bid**),
 - Incomplete financial bid (**bid rejected immediately**),
 - Absence of a price sub-detail (**immediate rejection of the Bid**).

C- Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Il s'agit notamment :

a) - Portant sur les pièces administratives

- Absence de la caution de soumission (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée (**rejet de l'Offre sous 48h**).

b) - Portant sur l'Offre technique

- Absence ou non-conformité d'une spécification technique majeure (**rejet immédiat de l'Offre**) :
 - Organigramme de l'entreprise,
 - Méthodologie d'exécution des travaux,
 - Protection environnementale,
 - Planning d'exécution.
 - Absence de la capacité financière.

c)- Portant sur l'Offre financière

- Non-conformité du modèle de soumission (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Absence ou omission d'un prix unitaire quantifié (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Offre financière incomplète (**rejet immédiat de l'Offre**),
- Absence d'un sous-détail de prix (**rejet immédiat de l'Offre**).

Article 9 : Retirant la mention « le cas échéant » portée à la suite du critère éliminatoire relatif à l'Attestation de catégorisation.

Au lieu de :

05	De l'absence de l'attestation de catégorisation le cas échéant ;	Oui/Non
----	--	---------

Lire plutôt :

05	De l'absence de l'attestation de catégorisation ;	Oui/Non
----	---	---------

Article 10 : Portant actualisation de la liste des Banques et Compagnies d'Assurances habilitées à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.

Au lieu de :

I- BANQUES

1. ACCES BANK CAMERRON BP 6000 Ydé ;
4. AFRILAND FIRST BANK, BP 11834 ;
5. Banco Nacional De Guinea Ecuatorial (BANGE) Ydé ;
6. Banque Atlantique Du Cameroun, BP 2933 Douala ;
7. Banque Camerounaise Des Petites Et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12962 Dia ;
8. Banque Gabonaise Pour Le Financement International (BGFI BANK), BP 600 Douala ;
9. Banque International Du Cameroun Pour L'Epargne et le Crédit, BP 1925 Douala ;
10. CITIBANK Cameroun (CITI Group), BP 4571 Douala;

11. COMMERCIAL BANK OF CAMEROON, BP 4004 Douala;
12. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA Bank) BP : 30388 Ydé ;
13. ECOBANK CAMEROUN, BP 582 Douala ;
14. La Régionale Bank, BP : 30145 Ydé;
15. National Financial Credit Bank (NFC-Bank), BP: 6578 Ydé ;
16. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE AU CAMEROUN, BP 300 Douala ;
17. SOCIETE GENERALE DES BANQUES AU CAMEROUN, BP 4042 Douala
18. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON, BP 1784;
19. UNION BANK OF CAMEROON, BP 15669 Douala;
20. UNITED BANK FOR AFRICA., BP 2088 Douala;

II- Compagnies d'assurances

1. ACTIVA ASSURANCES, BP 12970 Douala ;
2. AREA ASSURANCES S.A, B.P 1531 Douala ;
3. ATLANTIQUE ASSURANCES S.A., B.P. 2933 Douala ;
4. CHANAS ASSURANCES SA., BP 109 Douala ;
5. CPA S.A., B.BP. 54Douala ;
6. NSIA ASSURANCES S.A., B.P. 2759 Douala ;
7. PRO-ASSUR S.A, BP 5963 Douala;
8. PRUDENTIAL BENEFICIAL GENERAL INSURANCE, B.P. 2328 Douala;
9. ROYAL ONYX INSURANCE Cie, BP : 12230 Dla;
10. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala ;
11. SAHAM ASSURANCES S.A., B.P. 11315 Douala. ;
12. ZENITHE INSURANCE, BP : 1540 Dla.

Lire plutôt :

I- BANQUES

1. AFRILAND FIRST BANK, BP 11834 Yaoundé;
2. ACCES BANK CAMERRON B.P.: 6000 Ydé;
3. Banco Nacional de Guinea Ecuatorial (BANGE Bank Camerou) 34 692 Yaoundé;
4. Banque Atlantique du Cameroun, BP 2 933 Douala ;
5. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12 962 Yaoundé ;
6. Banque Gabonaise Pour Le Financement International (BGFI BANK), BP 660 Douala ;
7. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit BICEC), BP 1 925 Douala ;

8. Citibank Cameroun (Citibank Cameroun) BP 4 571 Douala;
9. Commercial Bank – Cameroon (CBC), BP 4 004 Douala;
10. Crédit Communautaire d'Afrique – Bank (CCA – Bank) BP : 6 578 Yaoundé ;
11. Ecobank – Cameroon (ECOBANK), BP 582 Douala;
12. La Régionale Bank, BP : 30 145 Yaoundé ;
13. National Financial Credit – Bank (NFC-Bank), BP: 6 578 Yaoundé;
14. Société Commerciale de Banques – Cameroun (SCB-Cameroun), BP 300 Douala ;
15. Société Générale Cameroun (SGC), BP 4 042 Douala ;
16. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), BP 1 784 Douala;
17. Union Bank of Cameroon (UBC), BP 15 569 Douala;
18. United Bank for Africa (UBA), BP 2 088 Douala;

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

1. Activa Assurances, BP 12 970 Douala ;
2. Area Assurances B.P 15 584 Douala ;
3. Atlantique Assurances Cameroun IARDT, B.P. 3 073 Douala ;
4. Chanas Assurances SA., BP 109 Douala ;
5. CPA S.A. BP. 54 Douala ;
6. Nsia Assurances S.A., B.P. 2 759 Douala ;
7. Pro Assur S.A, BP 5 963 Douala;
8. Prudential Beneficial General Insurance S.A, B.P. 2 328 Douala;
9. ROYAL ONYX Insurance Cie, BP : 12 230 Douala ;
10. SAAR S.A., B.P. 1 011 Douala ;
11. Sanlam Assurances Cameroun, B.P. 11 315 Douala. ;
12. Zenithe Insurance S.A., BP : 1 540 Dla.

Ngoro, le 23 Septembre 2026

AMPLIATIONS :

- PREFET/MK/NTUI (Pour information)
- ARMP/CE/YDE (Pour publication)
- DDMIMAP/MK/NTUI (Pour information)
- PRESIDENT CIPM/NGO (Pour information)
- Affichage
- Chrono/Archives



LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGORO
(MAÎTRE D'OUVRAGE)

[Signature]
Nango Anne Marcelline